0260850H
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ETIENNE-JEAN LAPASSAT
105 AVENUE CHATEAU FLEURY
26100 ROMANS SUR ISERE
Tel : 0475702202

ACTE NON TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres de la CP : 12
Quorum : 7
Nombre de présents : 7

La commission permanente
Convoquée le : 14/09/2026
Réunie le : 21/09/2026
Sous la présidence de : Agnes Vincent
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L421-4, R.421-20, R.421-22, R.421-41
- la délibération du conseil d'administration du 13/10/2025 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON du Lycée allemand partenaire de l'échange FRANCO6ALLEMAND 2026. Le Conseil d'Administration du collège autorise le don de 550,00 € du Lycée allemand, Gymnasium de Pfaffenhofen an der Ilm, d'un montant de 550,00 € pour contribuer au financement des visites réalisées lors de la venue de leurs élèves au collège en juin 2026 .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président de la commission permanente

Nom : Vincent
Prénom : Agnes
Signé le : 23/09/2026 08:02:34

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.